La Force en août
UDR Force Ouvrière de Vaucluse

Le Pote Agé

Dispensé de timbrage
Trimestriel n° 40
juillet 2020

AVIGNON PIC P4 LA POSTE DISPENSE DE TIMBRAGE

déposé le
3.07.2020

Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s ***FORCE OUVRIERE*** *de Vaucluse*

Bulletin trimestriel d'information
Imprimé au siège de l'Association
1,50€ - Abonnement annuel **5€**
N° CPPAP :
ISSN : 2118-0822

Directeur de la publication:
Laure LAMBERTIN

« Le temps de l'indignation est désormais dépassé. Celui de la révolte organisée doit prendre le relais. »
Claude JENET

Editorial — Covid-19 : l'effet d'aubaine… *Jacques Fassié*

Dans son allocution du 12 mars, Macron en appelait à « *l'union sacrée* ». Le 16 mars, il annonçait la mise en place de « l'état d'urgence sanitaire », en répétant à 6 reprises « *nous sommes en guerre* ». La référence est sinistre puisqu'elle renvoie à la grande boucherie de 1914-1918, où, pour leurs intérêts financiers et autres appétits coloniaux, les bourgeoisies européennes ont envoyé à la mort des millions d'ouvriers et de paysans. Comme l'avait résumé Anatole France en 1922 : « *On croit mourir pour la patrie, on meurt pour des industriels* ».

Le 26 mai, un communiqué de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) dénonçait : « *La loi du 11 mai 2020 qui proroge l'état d'urgence sanitaire porte des atteintes aux droits et libertés d'une ampleur inédite. Les atteintes à la démocratie sociale et aux droits des salariés doivent cesser (…) le rôle des représentants du personnel pourtant fondamental, se trouve toujours entravé, les délais de consultation des instances représentatives du personnel réduits…* »

Nous l'avons tous vécu : au lieu de prendre les mesures permettant de lutter efficacement contre l'épidémie (en premier lieu, le dépistage systématique et la fourniture de masques), le gouvernement s'est doté de pouvoirs exorbitants qu'il a utilisés sans attendre contre les garanties collectives des salariés. Il a ainsi légiféré par ordonnances contre le Code du travail et le Statut général des fonctionnaires ; il a autorisé dans ses administrations la dérogation à toutes les règles de convocation et de tenue des réunions des instances consultatives qui se sont transformées, et les CHSCT n'y ont pas fait exception, en parodies de réunions, par téléphone, par envoi de messages électroniques, convoquées du jour pour le lendemain… les représentants syndicaux n'étaient plus libres d'aller et venir à leur guise et il a fallu un arrêt du Conseil d'État pour rétablir le droit de manifester et de se rassembler.

Du Covid-19 et de l'hécatombe dont ils sont responsables par leurs politiques de démantèlement de la Sécurité sociale et de la Santé publique, MEDEF et gouvernement, relayés par les médias aux ordres, entendent retirer un effet d'aubaine : licenciements en masse, blocage des salaires et des retraites, allongement de la durée du travail, sacrifices de toutes sortes, nouveaux impôts, poursuite des attaques contre les services publics… l'épidémie justifierait tout !

Bien sûr, pas question de cesser ni même de réduire le versement des dividendes aux actionnaires ni de nationaliser des industries en difficulté : la loi du profit ne souffre aucune entrave ! Et Macron vient de faire connaître son intention de faire adopter sa contre-réforme des retraites avant 2022, ce qui permettrait à l'État de faire main basse sur les cotisations des salariés et aux fonds de pension de faire irruption sur le marché de la retraite.

Ce gouvernement livre bien une guerre, une guerre au compte de la Finance contre le progrès social, les libertés syndicales, les acquis de civilisation que sont les services publics, le droit aux soins, à la retraite… et l'invocation de la crise sanitaire ne nous abusera pas.

Résister, revendiquer, reconquérir !
Nous ne cèderons pas aux sirènes
de l'union sacrée.

NOS ACTIVITÉS

Le Pote Agé relatant les activités du 1er trimestre a été rédigé et diffusé, mais il n'a pu l'être que sous forme informatique. Nous n'avons pu l'envoyer qu'aux adhérents dont nous connaissons l'adresse mail. Nous demandons à ceux qui ne l'ont pas eu de bien vouloir nous en excuser.

Pendant le confinement les interventions auprès des autorités chargées de la gestion de la crise sanitaire ont été nombreuses même si elles n'ont pu se faire que par courriers (mails ou papier).

Vous en trouverez ici la liste et quelques extraits en italique.

23 mars : Lettre au Préfet

« La CGT-FO, comme l'UDR-FO de Vaucluse, dénonce et combat les politiques libérales conduites par les divers gouvernements aux affaires depuis 1983. » « … l'UDR-FO de Vaucluse … vous saisit afin qu'une organisation soit mise en place dans notre département pour protéger les populations vulnérables… réclame l'équipement de protection individuelle et des mesures de prévention pour les travailleurs de santé… »

Elle vous demande

- *« … expressément de mettre en place le plan d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et des personnes handicapées. » ;*
- que les personnes âgées *« aient un interlocuteur chargé de s'assurer de la continuité des soins … »*

27 mars : communiqué de presse paru dans la Provence sous le titre « EHPAD : une tragédie à huis clos par manque de moyens. »

30 mars : sortie du bulletin « LE POTE Agé » n°39

9 avril : Courrier mail à l'ARS

Nous demandons un **bilan de la situation réelle** dans le Vaucluse et le calendrier établi pour remédier à *« chaque manque recensé ».*

Nous rappelons les interventions des personnels de santé pour *« la défense … des systèmes de protection sociales, de santé, de l'hôpital, des HEPAD. »* et le refus d'y répondre des derniers gouvernements. *« L'actuel désastre sanitaire en est le résultat et des milliers de vie auraient pu être préservés si les pouvoirs publics avaient écouté et répondu aux démarches des personnels de santé. »*

Communiqué de presse

10 avril, lettre du Préfet

13 avril : communiqué de presse paru dans le Dauphiné, titre « Le coup de gueule des retraités FO contre la Préfecture ».

18 avril : réponse à la lettre du Préfet

« … nous observons que vous n'avez pas mis en place le Plan d'alerte et d'urgence. »

A propos du registre communal de recensement, nous demandons *« d'inviter les Maires à utiliser le registre électoral pour contacter les personnes concernées afin de savoir si elles souhaitent figurer sur ce registre.»*

Et en ce qui concerne les soins *« En tout état de cause, le renforcement de ces interventions* (soins à domicile) *ne sauraient se substituer à l'hospitalisation la plus précoce possible pour les personnes atteintes du Covid-1 … »*

20 avril : réponse du préfet à notre courrier du 18.04

23 avril : réponse de l'ARS

25 avril : courrier à l'ARS

Après la réponse insuffisante à notre courrier du 9 avril, nous reposions les questions laissées sans réponse comme *« Pour les soins à domicile, avez-vous vérifié qu'ils sont tous assurés … ?*

Nous faisions part de la **grande inquiétude** et **l'immense colère suscitées** par la fiche du Ministère de la santé qui suggérait de limiter fortement l'admission en réanimation des personnes les plus fragiles.

Inquiétude et colère d'autant plus fortes qu' « *un tableau de bord de l'Assistance Publique de Paris établit que 19 % des patients placés en réanimation avaient plus de 75 ans au moment de la sortie de cette fiche, un chiffre qui est tombé ensuite, au plus fort de l'épidémie, à 7 % … »*

28 avril : réponse de l'ARS

2 mai : courrier au Président du CDCA, «*Nous voulons nous assurer que tout est mis en œuvre pour accompagner, du mieux possible, les personnes les plus fragiles, les plus vulnérables, leurs proches (aidants familiaux ou professionnels) »*

16 juin : Participation à la **manifestation** des personnels de santé défendant leurs conditions de travail, défendant ainsi l'hôpital public et les HEPAD. Parmi les mots d'ordre entendus « **Ségur, imposture** ! »

18 juin : lettre au Préfet sur les dysfonctionnements du Conseil Départemental concernant les personnes âgées pendant la crise sanitaire.

18 juin : lettre au Secrétaire Général de l'UCR à propos de la place des retraités sur le site de la confédération.

En plus de la mobilisation en direction des organismes officiels chargés de gérer la crise **des actions d'information** afin d'aider chacune, chacun des adhérents ont été menées :

- Informations sur les possibilités de repas à domicile et d'approvisionnements : les 6 et 8 avril, les 14 et 24 avril, sans oublier une information concernant les médicaments le 11 avril.

- distribution gratuite de masques : 17 avril

Le C.A. a mené **une enquête auprès des mairies** afin de savoir, dans le détail, comment étaient recensées, informées et aidées les personnes dont la situation de fragilité ne pouvait qu'être aggravée par le confinement. Cette enquête va nous permettre de saisir le Préfet afin que toutes les mairies adoptent un mode de recensement permettant de ne laisser personne dans un total isolement.

DOSSIER DU TRIMESTRE

En Vaucluse, depuis le 1er janvier 2018 les Centres Médicaux Sociaux (CMS) sont devenus des Espaces Départementaux des Solidarités (EDeS).
Les EDeS reprennent les missions des CMS avec des compétences élargies. Quinze EDeS et trois antennes sont répartis dans tout le département : Valréas, Bollène, Vaison La Romaine, Orange, Carpentras, Sault, Sorgues, Le Pontet, Avignon, Montfavet, Isle sur la Sorgue, Cavaillon, Apt, Pertuis. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. (**Les jours et horaires d'ouverture des antennes situées au Pontet et à Sault sont différents**).

Quand et pourquoi s'adresser à l'EDeS :

- ◊ Obtenir des conseils pour adapter votre logement face à la perte d'autonomie
- ◊ Vous renseigner sur les différentes formes d'aide à domicile et les prestations sociales
- ◊ Organiser si besoin la prise en charge de votre dépendance
- ◊ Vous orienter vers des solutions d'hébergement : maison de retraite, accueil familial, résidence autonomie…
- ◊ Recevoir votre dossier d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) pour obtenir les aides auxquelles vous avez droit.

Si vous êtes trop loin d'un EDeS ?

Des permanences sont organisées régulièrement dans les quartiers de votre ville ou dans votre village. Pour les connaître, contactez par téléphone l'EDeS auquel est rattaché votre ville ou votre village. Vous pouvez aussi vous rendre sur le site vaucluse.fr ou bien contacter le Pôle solidarités du Conseil départemental au 04 90 16 15 00

Un coup de main pour faire vos démarches administratives sur internet

Effectuer des démarches en ligne n'est pas évident pour tout le monde. Afin de vous y aider, des Assistants en Démarches Administratives et Numériques (les ADAN) sont là pour vous accompagner pas à pas dans la rédaction de demandes et de documents administratifs dématérialisés.

A LA DÉCOUVERTE DE

La Bête du Gévaudan

Pour tout savoir sur la Bête du Gévaudan une visite s'impose au Musée Fantastique de la Bête du Gévaudan situé à SAUGUES, commune de la Haute Loire.

Tout au long d'un parcours de 22 scènes, vous entrerez de plain-pied dans l'histoire de cette fameuse Bête qui, de 1764 à 1767, a tué et dévoré plus de 100 personnes...

Ces attaques, le plus souvent mortelles, entre 88 à 124 recensées selon les sources, eurent lieu principalement dans le nord de l'ancien pays du Gévaudan, région d'élevage. Quelques cas ont été signalés dans le sud de l'Auvergne, et dans le nord du Vivarais et du Rouergue.

La « Bête du Gévaudan » dépassa rapidement le stade du fait divers, au point de mobiliser de nombreuses troupes royales et de donner naissance à toutes sortes de rumeurs, tant sur la nature de cette « bête » – vue tour à tour comme un loup, un animal exotique et même un loup-garou, voire un tueur en série à une époque plus récente — que sur les raisons qui la poussaient à s'attaquer aux populations — du châtiment divin à la théorie de l'animal dressé pour tuer. Alors qu'une centaine d'attaques équivalentes se sont produites au cours de l'histoire de France dont toutes les régions sont peuplés par environ 20 000 loups à cette époque, ce drame intervient opportunément pour la presse en mal de ventes après la guerre de Sept Ans : le Courrier d'Avignon local puis La Gazette de France nationale et les gazettes internationales voient l'occasion de s'emparer de cette affaire pour en faire un véritable feuilleton, publiant des centaines d'articles sur le sujet en quelques mois.

De 1764 à 1767, deux animaux (l'un identifié comme un gros loup, l'autre comme un canidé s'apparentant au loup) furent abattus. Le gros loup fut abattu par François Antoine, porte-arquebuse du roi de France, en septembre 1765, sur le domaine de l'abbaye royale des Chazes. À partir de cette date, les journaux et la cour se désintéressèrent du Gévaudan, bien que d'autres morts attribuées à la Bête aient été déplorées ultérieurement. Le second animal fut abattu par Jean Chastel, enfant du pays domicilié à La Besseyre-Saint-Mary, le 19 juin 1767. Selon la tradition, l'animal tué par Chastel était bien la Bête du Gévaudan car, passé cette date, plus aucune mort ne lui fut attribuée.

Source: Le Musée Fantastique de la Bête du Gévaudan

Covid-19 : Les personnes âgées les plus

A la date du 24 juin, 29 731 personnes sont mortes du Covid-19 en France, 19 243 à l'hôpital et 10 488 dans les EHPAD.
On ne saura peut-être jamais combien d'autres personnes âgées sont décédées chez elle, en application de la doctrine du « ***restez chez vous, prenez du doliprane et, si la situation s'aggrave, appelez le 15*** ».

Pourquoi un nombre si élevé de victimes dans les EHPAD ?

Voilà ce qu'a expliqué Jean-Marie ROBINE, directeur de Recherche à l'INSERM*, spécialiste des questions de vieillissement **à l'**INED ** (c'est un extrait de l'interview donné au magazine Notre temps le 11 mai 2020) :

« Les pouvoirs publics ont eu peur de l'explosion de l'hôpital sous l'afflux des patients. Donc ***en coupant les EHPAD du reste du monde, ils faisaient plusieurs choses : d'abord, les malades dans les EHPAD n'allaient pas surcharger l'hôpital, mais surtout ils ont pu concentrer leurs faibles moyens de protection sur le personnel soignant des hôpitaux.*** *Ils ont tout réquisitionné et ont privé de ce matériel les directeurs des maisons de retraite, les médecins coordinateurs et les personnels qui n'ont donc pas pu protéger les résidents. Or les personnes qui devaient être protégées en priorité, c'étaient eux et pour cela,* ***il fallait que tous ceux qui les approchent soient équipés pour ne pas les infecter.*** *Parce que c'est eux qui pouvaient amener le virus dans les établissements. »*

Il en tire la conclusion suivante :

« Quand la Direction générale de la santé annonce ***le 10 mai : 26 280 décès*** *liés au COVID-19 depuis le 1er mars, et détaille : 16 642 à l'hôpital et 9 738 dans les établissements sociaux et médicaux sociaux, les EHPAD, cela veut dire que* ***36,9% des malades sont morts en maison de retraite.*** *Mais parmi les morts à l'hôpital, 3 488 sont des résidents d'EHPAD hospitalisés.* ***Donc, quand on agrège les données, la moitié des personnes décédées, 13 226, vivaient en EHPAD.*** *50,1% exactement au 10 mai. J'en tire comme enseignement que cette présentation arrange le gouvernement, sinon, cela montrerait que les maisons de retraite n'ont pas été protégées ! »*

Ainsi, la pénurie de matériels (gants, masques, surblouses et de tests de dépistage…) a condamné à mort les plus fragiles, les personnes âgées concentrées dans les maisons de retraite.

Les patients ont été triés, ceux qu'on hospitalisait, ceux qui allaient mourir à l'EHPAD !

Le sort des personnes âgées a été fixé par le pouvoir politique via les ARS (Agence Régionale de Santé), qui sont des établissements publics administratifs de l'État français chargé de la mise en œuvre de la politique de santé dans chaque région.

Dès le début du confinement, les ARS ont défini les modalités de la sélection des patients.
Le 19 mars, l'ARS Ile de France a produit une circulaire intitulée *« Décision d'admission des patients en unités de réanimation et unités de soins critiques dans un contexte d'épidémie à COVID-19 ».* Concoctée par un groupe d' «experts » régional de 6 médecins, cette circulaire constitue un appel au triage des patients.

En voici des extraits qui attestent que la prescription de l'ARS, avec l'aval du ministère de la Santé, fut de sacrifier les personnes âgées.

Dans le contexte de la pandémie, *« l'afflux de patients en condition grave, voire en défaillance vitale pose la* ***question de situations où l'équilibre entre les besoins médicaux et les ressources disponibles est rompu. »*** En clair**,** on ne réanimerait pas les patients les plus fragiles au motif qu'il n'y aurait plus de place en réanimation.

**Institut national de la santé et de la recherche médicale, **Institut national d'études démographiques*

fragiles ont été délibérément sacrifiées

« Il est possible que les praticiens sur-sollicités dans la durée soient amenés à faire des choix difficiles et des priorisations dans l'urgence. » « Ce document s'adresse particulièrement aux médecins qui, en terme de culture, de formation ou d'expérience ne sont pas nécessairement habitués à la démarche réflexive de ***limitation des traitements****. »* Et pour cause : le médecin est là pour soigner ses patients, tous ses patients, quels que soit leur âge ou leur « fragilité ». Le médecin a prêté serment. Il a la liberté de prescription. La prescription de l'ARS, avec l'aval du ministère de la Santé : la « limitation des traitements », c'est-à-dire la mort !

La circulaire indiquait aussi que la décision devrait être « collégiale », tout en ajoutant que *« **la place laissée aux proches dans le processus décisionnel et dans l'accompagnement risque d'être limité** par ces conditions exceptionnelles »* ! Peu de temps après, consigne a été donnée de **fermer les EHPAD** et **d'interdire les visites des familles**, et d'attendre un malade symptomatique pour tester l'ensemble du personnel. Une fois le virus entré, les résidences sont devenues des tombeaux.

Mais ce n'est pas tout, que faire en cas de « *disponibilité d'**un seul lit pour deux patients** nécessitant l'admission en réanimation* » ? *« Dans l'idéal, il faudrait anticiper cette situation par la création de structures intermédiaires équipées en personnel qualifié et en matériel d'oxygénation non invasive »*, « *Cependant, dans un contexte pandémique majeur, **ces structures finiront aussi par arriver à saturation**, laissant la situation non résolue.* », *« La possibilité qui permettrait d'éviter de faire perdre une chance au patient nécessitant une admission en réanimation serait de **faire sortir un patient déjà en réanimation pour faire une place** »*, « *Cette solution qui incite à extuber des malades plus tôt pour les transférer en structure intermédiaire (y compris avec des relais en haut débit d'oxygène) nécessite de respecter la temporalité des processus décisionnels et l'éventuelle **introduction des soins palliatifs ainsi que l'accompagnement des familles*** », autrement dit vers une mort certaine.

Et s'il était encore besoin d'en rajouter, **en cas de refus d'admission en unité de soins critiques,** au cas où cela relèverait *« d'une **obstination déraisonnable** »*, « *Les patients non admis en réanimation ou pour lesquels des décisions de limitation de traitements ont été prises devront pouvoir disposer de toutes les compétences disponibles à l'hôpital (…) afin que cette prise en charge palliative aiguë permette d'assurer **un confort de fin de vie** et un accompagnement des familles.* »

Selon le Canard Enchaîné, en quelques jours après la parution de cette circulaire, les patients de plus de 75 ans en réanimation étaient passés en Ile de France de 19% à 7% et ceux de plus de 80 ans de 9% à 2% !

Ce n'est pas le Covid-19 qui a tué…

En 20 ans, 100 000 lits d'hôpitaux ont été supprimés et 95 services d'urgences publics ou privés non lucratifs fermés et il manque partout des médecins, des infirmières, des aides-soignantes… Depuis 1971, pas une seule majorité politique n'a manqué de porter des coups à la Santé publique et à la Sécurité sociale. L'hécatombe du Covid-19 en est le résultat et pourtant ce n'est pas faute d'avoir averti les pouvoirs publics !

Au début de l'année 2019, toutes les organisations syndicales de personnel des maisons de retraites accompagnées de l'Association des directeurs s'étaient rendues à l'Élysée pour alerter sur le manque de médecins, l'insuffisance criante de personnel et de leurs rémunérations mais il n'est de pires sourds que ceux qui oeuvrent à liquider la protection sociale collective et le service public de santé au compte de l'hospitalisation privée, des assurances de santé et des maisons de retraite privées, toutes pourvoyeuses de juteux dividendes.

C'est donc par le rapport de force, seul langage qu'aient jamais compris le patronat et les gouvernements, que pourra être imposée l'attribution des moyens nécessaires au respect du droit aux soins, au respect de la dignité des patients et résidents d'Ehpad, à l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des personnels des établissements de santé et de retraite, afin de ne plus jamais revivre le carnage du Covid-19.

CRISE DU CORONAVIRUS

QUI VA PAYER LES PLANS DE RELANCE ?
LE GOUVERNEMENT A TROUVÉ :
LES SALARIÉS, LES RETRAITES, ET BIEN SÛR LA SECU !

Dans la nuit du 15 au 16 juin, l'Assemblée Nationale a adopté en première lecture, et en catimini, deux projets de loi, l'un organique, l'autre ordinaire, tous les deux «relatifs à la dette sociale». La grande discrétion dont ont fait preuve à leur sujet les médias aux ordres est révélatrice de l'extrême gravité des coups portés contre notre Sécurité Sociale. Qu'on en juge !

Ils prévoient, ni plus ni moins :

- ♦ la reprise de la dette « Covid » par la Caisse D'Amortissement de la Dette Sociale (CADES) créée par une des ordonnances Juppé en 1996, pour un montant de **136 milliards d'euros**, en repoussant sa durée de vie de 2024 à 2033.

Voici le menu :

- reprise « dans la limite » de **31 milliards €**, des déficits cumulés au 31 décembre 2019, des branches maladie, Fonds Solidarité Vieillesse, CNRACL, et branche Vieillesse de la MSA- exploitants ;
- reprise, « dans la limite » de **92 milliards €,** pour la couverture des déficits cumulés de 2020 à 2033 des branches Maladie, Vieillesse et Famille du régime général, du FSV, et de la branche Vieillesse de la MSA- exploitants.
- La création d'une 5ème branche « Dépendance », financée notamment par le détournement de **2,3 milliards €** de CSG des fonds de la CADES vers la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

Lors des conseils d'administration des Caisses nationales de la Sécurité Sociale, réunis le 25 mai pour émettre un avis sur ces sujets, les représentants Force Ouvrière l'ont justement affirmé : le gouvernement fait prendre en charge par la Sécurité Sociale les conséquences financières de la crise de la Covid-19, mettant ainsi en péril sa stabilité financière.

De surcroît, en totale opposition à la revendication Force Ouvrière du 5ème risque prise en charge par la branche maladie, il tente d'imposer la création d'une branche spécifique « Dépendance » sortie de la branche Maladie, dont le financement reposerait, pour une grande partie, et une fois encore, sur l'augmentation de la CSG supportée par les retraités eux- mêmes et les salariés.

Non seulement ce gouvernement fait main basse sur le Fonds de réserve des retraites pour 31 milliards €, mais, en plus, il décide de faire supporter à la CADES des déficits supposés de 2020 à 2033 des différends régimes de sécurité sociale et qui ne se sont pas encore comptabilisés, et pour cause !

Il transfère ainsi, sans vergogne, une bonne part de la dette « Covid » sur les travailleurs actifs et retraités, et sur notre Sécurité Sociale, immédiatement et jusqu'en 2033. La ponction de 0,5% de nos pensions au titre de la Contribution au remboursement de la Dette Sociale devrait donc se poursuivre jusqu'en 2033, autant dire sine die.

Ce à quoi se livre ce gouvernement est un pillage systématique de la Sécurité Sociale dont l'objectif est de l'affaiblir jusqu'à sa liquidation pure et simple !

Nul n'est besoin d'être membre du Conseil scientifique installé par le Président de la République à ses côtés pour comprendre que cette prétendue dette « Covid » n'est que le produit de toutes les largesses, plans de relance, etc. qu'il dispense au patronat.

Pour preuve :

- ∗ les **8 milliards €** octroyés à l'industrie automobile, **5 milliards €** allant à l'ex-entreprise nationalisée Renault qui annonce, pour solde de tout compte, 4 500 licenciements en France, 15 000 au total dans le monde !
- ∗ les **15 milliards €** pour l'industrie aéronautique ! Autant de milliards qui vont filer dans la poche des actionnaires. Ceux-là n'en peuvent plus d'aise, comme en atteste la remontée spectaculaire du CAC 40.

Mais employeurs et gouvernement se font plus discrets à présent sur les plans de licenciements qui accompagnent ce dispositif. A n'en point douter, la réaction des salariés de Renault dans plusieurs usines leur font craindre l'explosion d'une nouvelle pandémie, sociale cette fois-ci.

Les manifestations spontanées de la jeunesse contre le racisme et les violences policières encouragées au plus haut sommet de l'État, comme les manifestations massives des personnels des hôpitaux publics pour la satisfaction de leurs revendications et contre l'imposture du « Ségur de la santé », témoignent que la colère monte dans tous les secteurs.

Les représentants Force Ouvrière ont voté en toute cohérence avec les mandats de la Confédération, contre ces projets dans les conseils d'administration de toutes les caisses de Sécurité Sociale. De façon tout aussi cohérente, CFDT et CFTC se sont abstenues unanimement avec le MEDEF. Certainement au non du sacro-saint dogme du bien commun...

L'UDR FO du Vaucluse, en accord avec la Confédération Force Ouvrière et l'UCR, s'oppose à ces projets et revendique leur retrait.

Déclaration du Bureau National de l'UCR-FO

Le BN de l'UCR FO s'est réuni le 24 juin 2020 pour faire le point de la situation des retraités quelques jours après la deuxième phase du déconfinement.

Au moment où la situation semble s'améliorer, le BN rappelle que les personnes âgées ont payé un lourd tribut à l'épidémie de COVID-19 du fait de la gestion catastrophique de la crise par le gouvernement et les ARS : la poursuite de la politique de suppression massive de lits d'hôpitaux, la pénurie de moyens de protection et de tests sont autant de faits qui accablent ceux qui nous gouvernent (ceux d'hier comme ceux d'aujourd'hui). Il faut y ajouter les consignes de certaines ARS visant à interdire aux personnes âgées en EHPAD la possibilité d'être hospitalisées.

Ces atteintes aux moyens de la santé ont provoqué une hécatombe dans la population : près de 30 000 morts officiellement reconnus mais il manque les décès à domicile (plusieurs milliers). Les retraités représentent ainsi 80% des décès. Plus de la moitié des morts vivaient en EHPAD ou bénéficiaient de soins à domicile, deux secteurs qui s'occupent de la part de la population la plus fragile mais qui ont subi la pénurie de masques, de gels, de blouses et qui n'étaient pas prioritaires pour en être dotés : les retraités ont subi la discrimination par l'âge, ont été sacrifiés.

Soutien aux personnels soignants

C'est la raison pour laquelle, au moment où le gouvernement mettait en place dans la précipitation le « **Ségur de la santé** » présidé par Nicole Notat, l'UCR-FO a apporté son soutien aux professionnels de santé et à leurs organisations qui sont massivement descendus dans la rue le 16 juin dernier pour faire entendre leurs revendications de revalorisations de leurs salaires, l'arrêt des fermetures de lits et d'établissements, l'exigence d'embauches et le renforcement des moyens budgétaires.

Informé de l'organisation par l'intersyndicale FO, CGT, Sud, UNSA et les collectifs inter Hôpitaux et Inter-Urgences d'une nouvelle journée de mobilisation le 30 juin prochain, le BN de l'UCR FO leur apporte son total soutien et invite les retraités à rejoindre les personnels soignants ou non dans les rassemblements et les manifestations organisés dans les départements.

Pouvoir d'achat des retraités : les promesses d'avant COVID doivent être honorées

Le BN de l'UCR-FO s'élève contre les propos tenus dans les médias par certains responsables laissant entendre que les retraités n'ayant pas été affectés financièrement par la crise, pourraient faire un geste de solidarité envers les actifs.

Alors que leur pouvoir d'achat a baissé de 20% en 15 ans, que les pensions ont été gelées depuis 2013, faut-il rappeler que le gouvernement et sa majorité ont amplifié le racket des retraités en gelant à nouveau les pensions en 2019 et, en n'octroyant pour 2020 qu'une « revalorisation » différente en fonction du niveau des retraites. A ces dégradations du niveau du pouvoir d'achat s'ajoute l'augmentation de la CSG pour des millions de retraités.

Pour le BN de l'UCR FO, Il ne saurait être question d'accepter, au nom de la « solidarité », le non respect des engagements pris en matière de revalorisation des pensions même si celle-ci est injuste et insuffisante.

Défendre la Sécurité sociale

Le transfert à la CADES de 136 milliards d'euros de « **dette sociale** » liée à la crise sanitaire démontre que le gouvernement a une nouvelle fois choisi de faire peser essentiellement sur les travailleurs actifs, chômeurs, retraités, le prolongement de cette « **dette sociale** ».

Avec la Confédération FORCE OUVRIERE, l'UCR-FO dénonce la volonté de faire peser sur les salariés le financement du sauvetage des hôpitaux dont la situation dramatique résulte pourtant des politiques d'austérité, en particulier de la logique de l'enveloppe fermée, menées ces 20 dernières années et poursuivies par ce gouvernement.

De même, le BN de l'UCR-FO exige l'abandon définitif du projet de mise en place d'un système de retraite par points que certains voudraient maintenant remettre en selle avant la fin de l'année. Ce projet est néfaste et constitue une rupture avec les principes même de la Sécurité sociale solidaire et intergénérationnelle. Le BN de l'UCR FO exige le maintien des conditions de calcul actuelles des pensions de réversion.

Suite page 8

Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s FORCE OUVRIERE de Vaucluse

BP 80010
20 Avenue Monclar
84004 AVIGNON CEDEX 1

Téléphone : 04 90 14 16 30
Télécopie : 04 90 14 16 39
Messagerie : udrfo84@yahoo.fr
Notre site :http://udrfo-84.e-monsite.com

Déclaration du Bureau National de l'UCR-FO *Suite de la page 7*

Perte d'autonomie et « 5 ème branche »

Le BN a pris connaissance de la volonté du gouvernement de créer une 5ème branche de la Sécurité sociale pour faire face à la perte d'autonomie.

Considérant que la perte d'autonomie ou dépendance constitue un « **risque** » au même titre que n'importe quelle maladie, le BN considère que sa prise en charge relève bien de la branche maladie de la Sécurité sociale.

Aussi, pour le BN de l'UCR FO, nul besoin de créer une 5ème branche à moins de considérer, comme la CFDT qu'elle doit être financée en combinant « fraction de la CSG, réaffectation de la CRDS, taxer les successions dès le premier euro et tout dispositif généralisé de mutualisation solidaire ».

Ainsi, derrière cette proposition de 5ème branche, se profile en réalité la création d'une branche spécifique pour les personnes âgées quel que soit par ailleurs leur état de santé, et qui serait financée par l'impôt.

Pour le BN de l'UCR-FO, cela n'a rien à voir avec la Sécurité sociale basée sur la solidarité intergénérationnelle et constituerait un grave précédent.

Aussi, plus que jamais, le BN de l'UCR-FO revendique, avec la Confédération, la prise en charge de la perte d'autonomie dans la branche maladie de la Sécurité sociale.

La Sécurité sociale, c'est la solidarité, la 5ème branche, c'est vous qui la payez !

Défendre la liberté d'expression, à commencer par le droit de manifester

Avec la Confédération FO, l'UCR-FO dénonce les nouvelles dispositions contenues dans le décret du 14 juin visant à instaurer un régime bouleversant des décennies de libertés démocratiques.

Le BN de l'UCR-FO soutient le communiqué commun, dont FO est signataire, rappelant que « le gouvernement ne peut pas décider seul du cadre dans lequel s'exercent les libertés fondamentales » et prévenant « qu'elles ne demanderont pas l'autorisation de manifester leurs idées, leurs opinions, leurs revendications ».

Déclaration du Bureau National de l'UCR-FO 24 juin 2020

Contact :
Michel BEAUGAS 01 40 52 84 05
Didier HOTTE 01 40 52 84 22